



INFORMATIONS

Le moniteur-éducateur territorial ou intervenant familial (MEIF) territorial travaille dans le secteur de l'animation, de la santé et de l'éducation spécialisée.

Il s'occupe de personnes (enfants, adolescents ou adultes) en difficulté d'insertion (personnes handicapées, inadaptées, dépendantes, en difficulté sociale, victimes de violences conjugales...).

Il est en charge notamment d'organiser la vie quotidienne de ces personnes, de leur faire faire des activités éducatives et thérapeutiques. Le MEIF travaille aussi bien en institut médico-éducatif qu'en ESAT (établissement et service d'aide par le travail), maison d'accueil spécialisée ou directement chez les personnes concernées.

MISSIONS PRINCIPALES

- Aider les personnes en difficulté dans les tâches du quotidien
- Mettre en place des projets sociaux, créatifs et éducatifs pour les personnes en difficulté d'insertion
- Animer des activités thérapeutiques et/ou de loisirs (organiser des sorties culturelles, sportives, des ateliers d'apprentissage, des travaux manuels, de parole...)
- Réaliser des interventions sociales préventives, éducatives et réparatrices
- Permettre aux personnes de développer des capacités d'adaptation et de s'insérer plus facilement

QUALITÉS REQUISES

Être patient et disponible, à l'écoute, avoir un bon relationnel, faire preuve d'un bon équilibre émotionnel, savoir prendre du recul, se montrer polyvalent, savoir s'adapter, avoir de l'empathie

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un moniteur-éducateur territorial intervenant familial territorial en début de carrière est d'environ **1 600 euros**.

Pour exercer ce métier, le candidat peut passer le **concours suivant, de catégorie B** et doit être, pour cela, titulaire du diplôme d'État de moniteur-éducateur.

Les épreuves

ADMISSIBILITÉ

Épreuve écrite consistant à rédiger un rapport établi à partir d'un corpus de documents ayant pour sujet une mise en situation concernant le métier visé et la déontologie de la profession, 3h (coef. 1)

ADMISSION

Entretien de 20 minutes du candidat avec le jury, qui évaluera : sa motivation, mais aussi son aptitude à exercer le métier de moniteur-éducateur territorial (coef. 2)